Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-RH2026-23-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 29/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

RH 2026/23

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : ……. 27
Nbre d'excusés avec pouvoir : … 5
Nbre d'excusé sans pouvoir : ….. 1
Nombre de votants : ……... 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Graziella FILLASTRE, Myriam HUAULT

- Mme FIQUET avait donné procuration à M. HEDOU
- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme FILLASTRE avait donné procuration à Mme HOCDÉ
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

GESTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS, DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES (GPEEC)
MISE À DISPOSITION D'UNE APPLICATION INFORMATIQUE PAR LE CENTRE DE GESTION 76

ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2026/14 DU 5 JUIN 2026

– – – –

Rapporteur : Madame Charlie GOUDAL-MANOURY.

La Ville de BOLBEC a signé, par délibération du 17 décembre 2025, une convention cadre avec le Centre Départemental de Gestion (CDG 76), permettant de mettre à disposition de la collectivité des missions optionnelles facilitant la gestion des ressources humaines.

Dans ce cadre, il est proposé la mise à disposition d'un outil dédié à la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois, Compétences (GPEEC).

Cet outil permettra de réaliser un état des lieux et une prospective métiers et compétences à l'échelle de la Collectivité, ou un accompagnement individualisé de parcours professionnel d'un agent et de mieux accompagner les transformations liées aux évolutions des services publics.

…/…

Cet outil permettra également de mieux :

- accompagner les agents dans leurs demandes de mobilité et de reclassement,
- faciliter les mobilités internes,
- anticiper les départs en retraite et les situations d'usure professionnelle.

La mise en place de l'application est facturée en fonction du nombre d'agents, comme suit :

Nombre d'agents	**Cotisation annuelle**
jusqu'à 20 agents	**50 €**
jusqu'à 49 agents	**100 €**
jusqu'à 99 agents	**250 €**
jusqu'à 199 agents	**500 €**
jusqu'à 499 agents	**750 €**
à partir de 500 agents	**1 500€**

A cela s'ajoute une dépense s'élevant à 1 236 € pour l'accompagnement de prise en main comprenant le paramétrage, l'utilisation de l'outil et la formation des agents.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2026/14 du 5 juin 2026 portant sur la mise à disposition d'une application informatique par le Centre de Gestion 76

CONSIDÉRANT que la délibération n° 2026/14 du 5 juin 2026 mentionnait un montant de 1 200,00 € pour cet accompagnement,

CONSIDÉRANT que le CDG 76 nous a récemment fait part d'une augmentation du tarif au 1er janvier 2026 pour cette mission d'accompagnement,

CONSIDÉRANT que cette prestation s'élève à 1 236,00 €,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'abroger la délibération n° 2026/14 du 5 juin 2026,
- d'approuver le nouveau montant de 1 236 € à régler au CDG 76 dans le cadre de l'accompagnement de l'application GPEEC, mise à disposition par le CDG 76.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ